

L'écotourisme en pratique

Aven & Calade, comme les autres adhérents du réseau Cévennes Ecotourisme, a choisi de s'engager afin de réduire son impact sur l'environnement et de contribuer au développement durable du territoire du Parc national des Cévennes.

Elle a fait un pari, celui de vous faire découvrir et comprendre son cadre de vie d'exception pour mieux le respecter et participer à sa préservation.

En route vers la signature de la « Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés » dans notre cas l'espace protégé est le Parc National des Cévennes. L'association Cévennes écotourisme assure l'accompagnement technique des entreprises candidates à la signature de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Cet accompagnement est une démarche de progrès qui s'inscrit sur le long terme. Toute entreprise candidate doit être située sur l'espace du Parc national des Cévennes.

Procédure d'agrément :

- **Rencontre de sensibilisation** : présentation de la démarche aux professionnels intéressés.
- **Engagement dans la démarche**: adhésion à l'association Cévennes écotourisme.
- **Réalisation d'un audit sur site** : élaboration d'un diagnostic de l'entreprise autour des piliers du développement durable : économique, social et environnemental.
- **Passage en Comité Technique Pluridisciplinaire** : présentation de la candidature à un comité d'experts (parc national des Cévennes et techniciens impliqués sur le territoire.)
- **Rédaction du plan d'action** : mise en place d'une stratégie sur 3 ans pour progresser dans le sens du tourisme durable.
- **Passage en Commission d'agrément** (membres sous commission tourisme PNC): présentation du plan d'action et délibération pour obtention de la signature à la Charte Européenne de tourisme durable.
- **Signature officielle** de l'acte d'engagement pour 3 ans.
- **Suivi et évaluation** des signataires.